

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 5 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Corinne TROUVAIN par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Mesdames Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Le procès-verbal du 27 novembre 2025 n'appelle aucune remarque et il est approuvé à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire 2026

Présentation du DOB 2026 annexée à la présente note.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Délibération titres-restaurants

À la suite de la séance du **Comité social territorial (CST) du CDG 60**, réunie le **jeudi 8 janvier 2026**, le CST a émis un **avis favorable** à la mise en place de **titres-restaurant d'une valeur faciale de 8 euros**, avec une **participation du SEZEO fixée à 50%**.

Dans ce contexte, **Monsieur le Président** demande au Comité syndical **d'approuver la délibération relative à la mise en œuvre des titres-restaurant.**

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Création d'un emploi de Directeur adjoint - cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A)

Dans le cadre du développement des missions du SEZEO et de la complexité croissante de ses compétences, il est proposé de créer un emploi permanent de Directeur adjoint / Directrice adjointe. Cet emploi permanent à temps complet, viendrait en appui du Directeur, notamment pour assurer la supervision des missions administratives, juridiques et financières, tout en renforçant le développement des activités du Syndicat et sa représentation auprès des différents acteurs institutionnels.

Il s'agirait d'un emploi permanent, créé dans le cadre des effectifs du SEZEO, en application des dispositions du code général de la fonction publique

Ce poste relèverait du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), tel que défini par le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987. Les missions confiées correspondent aux fonctions d'encadrement, d'expertise administrative, juridique et financière, ainsi qu'à l'appui au développement des politiques publiques locales.

En cas de recrutement infructueux, l'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.

Dans cette hypothèse, le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. L'autorité territoriale fixera le montant du traitement en référence à un indice existant sur la grille du grade d'Attaché.

L'agent contractuel percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Adhésion à l'Entente Hauts-de-France du TE 62

Le SEZEO est membre de l'Entente Hauts-de-France depuis 2025. Elle est composée du SEZEO, du SE 60, du TE80, de l'USEDA, du TE Flandre et du TE Cambrésis. Cette entente permet de mutualiser les moyens et de répondre rapidement aux besoins des syndicats d'énergie. Elle vise à notamment à partager des informations et des expériences.

L'Entente n'a pas de personnalité morale ni de pouvoirs autonomes. Toutes les décisions doivent être ratifiées par les organes délibérants concernés pour être exécutoires.

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) est un syndicat mixte fermé créé en 2017, regroupant 841 communes du département. Elle exerce le rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et de Gaz (AODE), assurant la propriété et la modernisation des réseaux, le contrôle des concessions et la maîtrise d'ouvrage des travaux. La FDE 62 accompagne les collectivités dans la transition énergétique en proposant des services tels que la rénovation de l'éclairage public, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande d'énergie et la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Elle organise également des groupements d'achat d'électricité et de gaz pour optimiser les coûts des communes et établissements publics. Acteur majeur de la transition énergétique, la FDE 62 s'engage à promouvoir des solutions durables et responsables sur l'ensemble du territoire.

Il apparaît donc pertinent d'élargir l'Entente à la FDE 62. **A ce titre, Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'intégrer la FDE 62 au sein de l'Entente et de permettre la modification du règlement de l'Entente en intégrant un nouveau vice-président.**

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Décisions du Président

N° décision	Objet	Opération		Type de travaux	Montant total HT	Part SEZEO HT
DP2025-72	Convention financière	MONTMACQ	ensemble de la commune	Rénovation EP	115 000,00 €	92 000,00 €
DP2025-73	Convention financière	MONCEAUX	Rue Madame	Enfouissement 3 réseaux	197 497,27 €	104 189,27 €
DP2025-74	Convention financière	CONCHY LES POTS	ensemble de la commune	Rénovation EP	40 000,00 €	32 000,00 €
DP2025-75	Convention financière	VILLENEUVE SUR VERBERIE	Pont du Theil	Enfouissement 3 réseaux	110 522,42 €	47 316,11 €
DP2025-76	Convention financière	BOULOGNE LA GRASSE	Rue du Fou doux et rue de la Terrière	Enfouissement 3 réseaux	161 810,00 €	121 042,00 €
DP2025-77	Convention financière	HEMEVILLERS	ensemble de la commune	Rénovation EP et mise en sécurité	29 344,65 €	22 715,07 €
DP2025-78	Convention de mandat	PONT SAINTE MAXENCE	Rue Robert Heschel	Enfouissement 3 réseaux	74 905,96 €	22 471,79 €
DP2025-79	Convention financière	MAIGNELAY-MONTIGNY	ensemble de la commune	Rénovation EP	75 314,39 €	46 265,89 €
DP2025-80	Convention financière	BETHISY SAINT PIERRE	place du Marché	Rénovation EP	29 581,39 €	20 965,11 €
DP2025-81	Convention financière	OGNOLLES	ensemble de la commune	Rénovation EP	58 743,85 €	46 995,08 €
DP2026-01	Concours financier du CD60	Travaux 2026	Demande de subvention concernant 25 dossiers pour un montant total de travaux subventionnables de 2 491 632,99 euros HT			

6. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
O. FERREIRA

